

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2015

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 octobre 2015 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 09/10/2015.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, CAQUOT, CHAPPUIS, DUBOIS, LABBADI, ZIEGLER, GUI SOLAN, BUZON, PENNESTRI, DELZEUX, MANTZ

Etaient excusés : Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
Mme SCALET (procuration à M. Rico)
M. HOMOLA (procuration à M. Guisolan)

Assistaient à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme Annie LANZA

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 25 août 2015

2°) Délibérations

- 2.1 Travaux centre sportif : choix d'une maîtrise d'œuvre
- 2.2 Travaux centre sportif : test d'étanchéité
- 2.3 Travaux centre sportif : rénovation de l'appartement du gardien
- 2.4 Travaux centre sportif : délégation
- 2.5 Auberge de Sergy : fresque
- 2.6 Création de poste
- 2.7 Vente d'une remorque

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 25 août 2015

Le conseil municipal du 25 août 2015 est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

1*) Travaux centre sportif : choix d'une maîtrise d'œuvre

Suite à la réception de plusieurs devis étudiés par la commission centre sportif, Monsieur le Maire donne la parole à Emmanuel Dubois, conseiller délégué en charge de la commission du centre sportif.

M. Dubois rappelle les problèmes d'étanchéité du centre sportif qui semblent devoir être traités en priorité afin d'éviter que les bâtiments ne se détériorent. Un bilan technique a été réalisé par un bureau d'études et a permis de déterminer 4 zones en fonction des priorités :

- 1) Le gymnase
- 2) La partie basse du centre : hall d'entrée, cafétéria...
- 3) Le terrain de tennis couvert
- 4) Le squash

Le budget prévisionnel « travaux » du centre sportif s'élève à 150 000 € en 2015 et la commission propose de mobiliser cette ligne budgétaire pour les zones 1 et 2 qui sont les plus abîmées. Si l'appel d'offre est lancé dans le courant de l'automne, les travaux pourraient commencer au printemps 2016.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le devis du bureau d'études COSINUS pour une mission de maîtrise d'œuvre « toitures bacs acier et terrasses étanchées » pour un montant total de 13 440.00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le devis du bureau d'études COSINUS tel que présenté ci-avant

2*) Travaux centre sportif : test d'étanchéité

Madame Delzeux, conseillère municipale et membre de la commission centre sportif, informe qu'une réflexion est menée sur la gestion de l'énergie dans ce centre. Un premier devis de remplacement de la chaudière actuelle avait été demandé et s'élevait à environ 40 000 € mais cette solution se limitait à un simple remplacement. Or, après avoir échangé avec le bureau d'études, la question d'investir dans un équipement dont l'énergie ne coûterait rien se pose avant de dépenser 40 000 € dans une chaudière « standard » alors que l'isolation du bâtiment est médiocre.

C'est pourquoi le bureau d'études D et F Diagnostics propose la réalisation d'un test d'étanchéité pour un montant de 1 512.00 € TTC afin d'évaluer les points faibles concernant l'isolation du centre sportif. Cela permettra ensuite de proposer un équipement de chauffage adapté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le devis du bureau d'études D et F Diagnostics pour la réalisation d'un test d'étanchéité pour un montant de 1 512.00 € TTC

3*) Travaux centre sportif : rénovation de l'appartement du gardien

M. Dubois souligne désormais l'importance d'avoir un agent sur place qui ferait office à la fois de gardien, d'agent de maintenance et d'accueil (remise de clé, gestion des plannings etc....). Pour cela, l'appartement de fonction doit être rénové car il n'est pas habitable en l'état. Après avoir étudié plusieurs devis, la commission propose de valider les devis ci-après :

- Peintures intérieures de l'appartement du gardien : entreprise BONGLET pour un montant de 11 890.80 € TTC
- Sols de l'appartement du gardien : entreprise ODECO pour un montant de 7 050.25 € TTC

Le Conseil Municipal, avec deux voix contre (Marie-Jeanne MOINE et Jean-Claude CLEMENT) :

- VALIDE :

- Le devis de l'entreprise BONGLET pour un montant de 11 890.80 € TTC

- Le devis de l'entreprise ODECO pour un montant de 7 050.25 € TTC

Mme MOINE et M. CLEMENT expliquent leur vote en soulignant l'importance de soutenir les entreprises de Sergy. De plus, Mme Moine précise qu'elle n'a pas été pleinement satisfaite du travail réalisé par l'entreprise BONGLET à l'auberge.

Les membres du conseil municipal tiennent à souligner qu'ils auraient apprécié de travailler avec des entreprises de Sergy qui ont d'ailleurs été sollicitées mais malheureusement, après étude des devis, la différence de prix était trop importante pour motiver raisonnablement un tel choix.

4*) Travaux centre sportif : délégation

Enfin, après avoir échangé avec les membres du conseil, et afin de permettre au service administratif d'être plus réactif, Monsieur le Maire propose au conseil de lui déléguer le droit de valider des devis relatifs aux travaux de l'appartement du centre sportif dans la limite d'une enveloppe de 30 000 € TTC. Ce travail sera réalisé en collaboration avec la commission du centre sportif et les adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DELEGUE à Monsieur le Maire le droit de valider des devis relatifs aux travaux de l'appartement du centre sportif dans la limite d'une enveloppe de 30 000 € TTC.

5*) Auberge de Sergy : fresque

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le devis de l'entreprise Haut les Murs pour un montant de 5 170.00 € TTC. Le projet de peinture présenté aux membres du conseil se situera sur le mur donnant côté Jura.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le devis tel que présenté ci-avant

6*) Création de poste

Pour une meilleure gestion du service entretien de l'école, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de 10 heures par semaine durant la période scolaire uniquement sur un grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la création du poste présenté ci-avant

7*) Vente d'une remorque

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à vendre une remorque inutilisée par les services techniques à un particulier pour un montant proposé de 800.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la vente de cette remorque pour un montant de 800.00 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente

II*) Divers

Madame LANZA, adjointe aux affaires scolaires, informe que l'école a sollicité la commune concernant un projet de classe découverte durant 5 jours afin de se rendre au mas de l'Artaude situé au Pradet (à côté de Toulon). Le projet s'axe sur la socialisation des enfants et la découverte d'un autre environnement avec comme intitulé du séjour les « grands navigateurs ». La commission scolaire donnera son avis le jeudi 15 octobre et le conseil municipal sera appelé à voter à ce sujet prochainement.

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 5 octobre des membres du conseil avec l'association Espoir Gessien. Pour ceux qui n'avaient pas pu s'y rendre, il explique que cette association a pour objectif d'accompagner les personnes isolées qui, à un moment donné, doivent faire face à un accident de la vie, en leur proposant un logement mobile sur roues, aménagé et autonome, d'environ 15 à 25 m² appelé « Tiny house ». Ces petites maisons ne font pas l'objet d'un permis de construire mais d'une simple autorisation du Maire renouvelable tous les 3 mois. Monsieur le Maire demande au conseil de proposer à cette association un terrain accolé au site « ex-Gex Matériau », à l'ouest, près du ruisseau et derrière la haie car ce genre d'équipement doit se situer, de préférence, à proximité d'une ligne de bus. M. Labbadi souligne que cette démarche est associée à un accompagnement social de la personne qui ne reste pas « seule, isolée dans sa roulotte ».

Le conseil municipal ne rejette pas cette proposition mais souhaite étudier la convention que l'association va proposer à la commune pour, éventuellement, la valider lors d'un prochain conseil municipal. Un prochain rendez-vous est prévu avec l'association.

Monsieur le Maire informe que suite aux deux réunions des membres du conseil avec l'association BERMUDA (rappel des objectifs de cette association : aménager des ateliers d'artistes sur un modèle collaboratif afin de pérenniser des espaces de création dans la région lémanique), des demandes de subvention ont été réalisées par l'association et un prochain rendez-vous est prévu dans les semaines qui viennent à la mairie afin de faire le point sur l'avancée du dossier. La commune, qui serait partante pour accueillir cette association sur la zone de la gare sous certaines conditions, attend, entre autres, de la part de la CCPG, une participation relative aux coûts des réseaux. Des décisions restent à prendre afin de définir dans quelles mesures céder ce terrain à l'association et le débat reste ouvert.

Monsieur le Maire souhaite évoquer un projet envisagé avec le bailleur social Dynacité sur un terrain appartenant à la mairie du côté des Equimoche. Il s'agirait de construire une résidence sociale de 19 appartements dont 6 seraient spécifiquement adaptés aux personnes âgées avec notamment un espace commun de 70 m² dont l'objectif serait de créer du lien social entre ces personnes souvent isolées. Un appartement et des locaux professionnels en rez-de-chaussée seraient cédés à la commune en échange du terrain. Des études sont en cours et des plans pourront être présentés au conseil prochainement par le bailleur. M. Labbadi souligne son mécontentement vis-à-vis de la collaboration de Dynacité dont les propositions, à ce jour, sont insatisfaisantes, tant pour l'aménagement que pour la transaction.

Là encore, des décisions restent à prendre afin de définir dans quelle mesure céder ce terrain au bailleur. Des pourparlers sont en cours.

Monsieur le Maire tient également à revenir sur le centre sportif dont la commission est particulièrement active. La rénovation de l'appartement du gardien va sans doute être suivie d'une embauche dont le profil est en cours de réflexion. Il propose au conseil municipal d'avoir une réflexion globale sur le devenir de ce centre : que veut-on en faire ? Que peut-on en faire ? Et donc se pencher plus précisément sur les différents modes de gestion qui pourraient être envisagés. Les membres du conseil souhaitent effectivement en débattre car cette acquisition qui date du précédent mandat devait être suivie d'une collaboration avec les communes de Chevry et de Crozet, or ces dernières se sont désistées. Aussi, pour commencer, la commune avait décidé d'occuper le centre avec seulement des associations, ce qui évitait l'embauche de personnel dédié. Mais cette situation a ses limites et la question se pose aujourd'hui de savoir si la commune de Sergy peut assumer seule la gestion d'une telle structure.

Un rendez-vous avec le diocèse s'est déroulé le mardi 6 octobre afin d'avancer sur le dossier du collège prévu à côté du centre sportif. La question des réseaux et de la voie d'accès est en cours d'étude, parallèlement au dossier de déclaration de projet dont l'étude environnementale va se terminer.

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant :

- Signature du compromis de vente d'un terrain en 2016
- Dépôt du permis de construire au printemps 2017
- Rentrée pour les élèves : septembre 2018

Le prochain rendez-vous de travail est prévu fin novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55

Prochaine réunion : à définir